

Exposé d'ISN: Copyright et Hadopi

Aujourd'hui nous allons vous parler du copyright et de Hadopi. Tout d'abord il faut savoir que le mot «copyright» correspond aux États-Unis à la notion de droit d'auteur en France. Cependant contrairement au droit d'auteur en France, un dépôt est nécessaire pour le faire valoir aux États-Unis. Les œuvres soumises au copyright sont affichées avec le symbole ©, suivi de l'année de publication et du nom de l'auteur qui peut également être une société. Ensuite, la loi HADOPI correspond à une loi française mise en place pour lutter contre le téléchargement illégal mis en place sur internet. Dans un premier temps nous verrons ce qu'est le « Copyright » et ensuite ce qu'est plus précisément la loi HADOPI.

I. Qu'est-ce que le droit d'auteur (de l'anglais copyright) ?

Le droit d'auteur correspond à l'ensemble des prérogatives (avantages) exclusives dont dispose l'auteur ou plus généralement ses ayants droit sur des œuvres de l'esprit originales. Il est régi en France par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, codifiées dans le **Code de la propriété intellectuelle**.

Pour la loi, un auteur est considéré comme toute personne physique qui crée une œuvre, quelle que soit son genre (musical, littéraire ou artistique), sa forme (orale ou écrite) ou encore son mérite ou sa finalité.

Cette loi couvre donc tout ce qui est matérialisée, originale et provenant de l'expression de la personnalité de l'auteur. D'après certains articles (L,111-1 et L123-1), l'auteur d'une œuvre possède un droit de propriété exclusif à partir de sa création pour une durée correspondant à l'année du décès de l'auteur et les soixante-dix années qui suivent. Après cette période donnée, les œuvres entrent dans le domaine public. De plus, l'absence des mentions « copyright » et « Tous droits réservés » ne signifie pas forcément que l'œuvre n'est pas protégée. C'est pourquoi tous les éléments présents sur Internet sont soumis de base au droit d'auteur, même si leur accès est gratuit et libre et qu'aucune information ne sont données.

Il faut savoir que le droit d'auteur se distingue en 2 types de droits:

-On a tout d'abord le droit patrimonial, qui s'exerce pendant toute la vie de l'auteur et transmissible à ses héritiers les 70 années suivantes. On a dedans le droit de représentation qui est l'autorisation par l'auteur de la diffusion ou non de l'œuvre en public. Cela est valable à la diffusion de l'œuvre par les médias comme la télévision ou encore la radio mais aussi à travers les réseaux informatiques. Et on a le droit de reproduction qui est l'autorisation par l'auteur de la reproduction ou non de l'œuvre.

Ces deux droits sont transmissibles par contrat écrit rédigé par l'auteur.

-On a ensuite le droit moral qui permet la reconnaissance de la paternité de l'œuvre mais aussi le respect de son intégrité. C'est un droit imprescriptible (d'une durée illimitée), inaliénable (ne peut être cédé à un tiers) et perpétuel (transmissible aux héritiers).

II. Qu'est ce que HADOPI?

Le projet de loi « Création et Internet », plus connu sous le nom de « loi HADOPI » est un projet de loi français concernant la lutte contre les modes d'échanges illégaux des œuvres par Internet. Hadopi qui veut dire « Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet » est créé par la loi n°2009-669 du 12 juin 2009 et est promulguée le 12 juin 2009. Elle favorise la diffusion et la protection de la création sur internet. Sa principale fonction est de protéger des œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur. La loi vise à stopper le téléchargement illégal de musiques et/ou de films. Lorsqu'un internaute se verra télécharger illégalement une œuvre musicale ou cinématographique, la loi se déclinera en plusieurs arsenaux juridiques:

- Soit la sanction du partage de fichiers en peer-to-peer,
- Soit la mise en place d'un système de riposte graduée (de envoi d'un mail d'avertissement à la coupure de la connexion internet)
- Soit la collecte des adresses IP des équipements informatiques suspectés de téléchargement.

Pour conclure, nous pouvons donc dire que la loi HADOPI est une conséquence du téléchargement illégal et permet de faire respecter les droits d'auteur et le copyright par tous les internautes.